



Enregistrement Convention Quasi-usufruit sous seing privé

Par ca18

Bonjour,

Suite à la mort de mon père, la déclaration de succession vient d'être signée et enregistrée.

Ma mère et moi allons également rédiger une convention de quasi-usufruit, afin d'éviter la double imposition ultérieure.

Elle sera sous seing privé.

Question : savez-vous auprès de quelle administration précise il convient de faire enregistrer cette convention de QU rédigée sous seing privé ?

Nota : dpt de domicile du défunt - et de ma mère : le Doubs (25)

Merci d'avance.

ca18